

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrice PANNETIER, M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, *représenté par Mme Stéphanie BANCAL*  
M. Jacques BELLIER, *au moment du vote des décisions*  
M. Richard RIVAUD, *représenté par M. Alain SANSON.*

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 15

-----

**Objet :** Réalisation du projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant.  
Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local.

**Le Bureau, légalement réuni le 23 février 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu l'article L.5216-5 I al 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi de Finance pour 2017 n°2016-1917 du 29 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°2009-09-01, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 15 septembre 2009, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Vu la délibération n°2016-03-07bis, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016, relative à la demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local ;

Vu la délibération n°2016-06-13, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative à la modification du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avenant n°1 du 9 décembre 2014 portant version consolidée de la convention du 11 avril 2014 relative au contrat de développement équilibré des Yvelines, et vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu la déclaration préalable DP 78646 16 V1239 relative à l'abattage d'arbres déposée auprès des services de la ville de Versailles le 24 novembre 2016 ;

Vu l'autorisation de défrichement déposée auprès de la Direction départementale des territoires des Yvelines le 17 novembre 2016 ;

Vu le permis d'aménager PA 78646 16 V0003 déposé auprès des services de la ville de Versailles le 30 décembre 2016 ;

Vu le projet de convention portant délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'office national des Forêts.

-----

### **Opération du réaménagement du carrefour du Cerf-volant et de la rue de la Porte de Buc.**

• Dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire (dont le volet transport et circulations douces), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est maître d'ouvrage de l'opération du réaménagement du carrefour du Cerf-volant et de la rue de la Porte de Buc.

Cette opération d'intérêt public vise à améliorer la desserte en transports en commun, en accès routiers et en voies de circulations douces de la gare de Versailles Chantiers, au futur quartier de Satory, aux zones d'activités de Buc, Toussus-le-Noble et Les Loges-en-Josas ainsi qu'aux espaces boisés et récréatifs situés aux alentours.

En effet, en l'état actuel, la configuration du carrefour est peu adaptée aux flux, ce qui entraîne des dysfonctionnements comme, par exemple, des remontées de files aux heures de pointe sur la rampe Saint-Martin (RD938) et la rue de la Porte de Buc (RD939). Par ailleurs, ce carrefour est aujourd'hui peu praticable et dangereux pour les cyclistes et piétons souhaitant rejoindre Versailles Chantiers par la rue de la Porte de Buc alors même que le nouvel accès à la gare des Chantiers par la cour de la Porte de Buc est particulièrement attractif.

Dans ce cadre, l'opération prévoit de créer une piste cyclable bidirectionnelle depuis la gare de Versailles Chantiers jusqu'à la commune de Buc afin de sécuriser les cyclistes et de favoriser les modes actifs. Cet aménagement longera en partie le mur historique du Petit Parc jusqu'au carrefour du Cerf-Volant. La création de la piste cyclable impliquera également la reconfiguration du talus de la lisière boisée actuelle.

Ce projet prévoit également le réaménagement du carrefour du Cerf-Volant, aujourd'hui saturé en heure de pointe et qui pénalise la circulation des bus desservant les zones d'activités de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Afin de résorber les dysfonctionnements existants, il sera prévu de créer, rue de la Porte de Buc, dans le sens sud-nord, une voie de tourne-à-droite sur l'emprise foncière appartenant à la ville de Versailles.

Une attention particulière sera portée sur le traitement paysager du projet et notamment sur le carrefour qui constitue les entrées de ville de Versailles et de Buc.

• S'agissant des impacts fonciers, la réalisation de cette opération concerne cinq propriétaires :

- les Œuvres et institution des Diaconesses de Reuilly,
- le Conseil départemental des Yvelines,
- la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF), dont le gestionnaire est l'Office national des forêts (ONF),
- le Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme dont le gestionnaire est la Direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF),
- la ville de Versailles.

Les acquisitions foncières sont actuellement en cours de finalisation.

• S'agissant du calendrier de réalisation du projet, le caractère départemental de la voirie et sa forte fréquentation imposent que les travaux aient lieu l'été. Les premiers travaux de démolition / reconstruction de murs démarreront à l'automne 2017 et les travaux de voirie seront réalisés à l'été 2018 pour une ouverture de la piste cyclable à la fin de l'été 2018.

• S'agissant du coût du projet, le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 3 067 000 € HT dont 2 930 000 € HT de travaux.

A ce jour, le projet est cofinancé par le Conseil départemental des Yvelines à hauteur de 750 000€ (soit 25,6% du montant total des travaux HT).

Actuellement, il est prévu que le montant restant soit pris en charge par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit 2 317 000 € HT (79,1 % du montant total de l'opération HT) dont le coût des études d'un montant de 122 000€ HT et le coût de la compensation liée au défrichement estimée à 15.000€ HT.

### **Soutien à l'investissement public local**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a été sollicitée par la préfecture des Yvelines afin de soumettre des projets pouvant bénéficier du fonds dédié au soutien à l'investissement public local, reconduit par la loi de finances de 2017 (article 141).

En effet, l'Etat souhaite favoriser les initiatives des collectivités qui investissent dans les équipements structurants. Ce soutien à l'investissement est composé de deux enveloppes financières :

- l'une de 500 millions d'€ consacrée à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités ;
- et l'autre de 300 millions d'€ dédiée à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Le préfet de Région est en charge de la gestion des deux enveloppes financières.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc souhaite bénéficier du fond de soutien à l'investissement public local, au titre du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, pour le projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-Volant. Elle compte demander à ce titre une participation financière de 1 000 000 €, ce qui représente 34,1% du montant total des travaux HT.

Par conséquent, le bureau communautaire, par le biais de cette décision, est invité à approuver le projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant, et à autoriser le Président à déposer une demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local.

-----  
En conséquence, le Bureau communautaire :

#### **DÉCIDE :**

- 1) *d'approuver la réalisation du projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant qui sera menée du second semestre 2017 à l'été 2018 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer une demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local auprès du Préfet de Région, pour la réalisation du projet de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du carrefour du Cerf-volant et dont le montant s'élève à 1.000.000 €.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

*Nombre de présents : 15*

*Nombre de suffrages exprimés : 15*

*Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.*

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Versailles, le 24 février 2017.



Pour le Président et par délégation,  
**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

